

Acceptation financière Revenu garanti

RENTE MAXIMALE STANDARD À ASSURER

Indépendants

80% du revenu professionnel imposable (ATN inclus)
- rentes incapacité de travail et invalidité déjà assurées
= rente maximale à assurer

Pour la détermination du revenu professionnel imposable, on utilise les codes suivants de l'impôt des personnes physiques :

- **Indépendants sans société** : code 1600-1620-1611-1606 / 2600-2620-2611-2606
- **Professions libérales sans société** : code 1650-1675-1669-1657 / 2650-2675-2669-2657
- **Indépendants ou professions libérales avec société (dirigeants d'entreprise)** : code 1400 / 2400

Salariés / Fonctionnaires

20% du revenu professionnel imposable limité au plafond d'indemnisation Maladie et Invalidité¹
+ 80% du revenu professionnel imposable dépassant ce plafond.
- rentes incapacité de travail et invalidité déjà assurées
= rente maximale à assurer

Pour la détermination du revenu professionnel imposable, on utilise les codes suivants de l'impôt des personnes physiques : code 1250 / 2250

¹ Le plafond d'indemnisation en cas de maladie et d'invalidité s'élève, au 01/01/2024 : 54.918,36 EUR

FORMALITÉS STANDARDS

Toujours indiquer le revenu et les assurances existantes sur le document 'Déclarations de l'assuré'

Indépendants

Rente demandée
+ rentes déjà assurées $\leq 40.000 \text{ EUR}^2$:

- Document 'Déclarations de l'assuré'

Rente demandée
+ rentes déjà assurées $> 40.000 \text{ EUR}^2$:

- Document 'Déclarations de l'assuré'
- Preuve du revenu professionnel imposable des deux années antérieures³

Pour un Revenu garanti lié à un contrat EIP (UL) : aucune preuve du revenu professionnel n'est demandée jusqu'à une rente de 50 000 EUR si le capital pension maximal est entièrement souscrit.

Salariés / fonctionnaires

Toujours preuve du revenu professionnel imposable des deux années antérieures.³

² les 40.000 EUR sont portés à 50.000 EUR pour les médecins et les dentistes.

³ Sur la base de l'avertissement-extrait de rôle. S'il n'est pas disponible, la déclaration suffit.

INDÉPENDANT DÉBUTANT : RENTE MAXIMALE À ASSURER ET FORMALITÉS

Toujours indiquer les assurances existantes sur le document 'Déclarations de l'assuré'

< 3 ans indépendant

Rente maximale à assurer 24.000 EUR⁴

- rentes incapacité de travail et invalidité déjà assurées

Pour un **Revenu garanti lié à un contrat EIP (UL)**, la rente pour les indépendants débutants peut s'élever à maximum 50.000 EUR si

- la rente est supérieure à 24.000 € mais ne dépasse pas 80% du revenu indiqué et
- dans l'assurance principale, le capital pension maximal est entièrement souscrit.

Pour un **Revenu garanti lié à un contrat Epargne-Pension, Epargne à Long Terme** : règles standards indépendant mais la rente maximale est limitée à 24.000 EUR⁴

Exceptions : En concertation avec la compagnie

- le maximum de 24.000 EUR⁴ peut être augmenté moyennant preuve des revenus.
- les règles standards pour un indépendant peuvent être appliquées en cas de continuation en tant qu'indépendant d'une même activité salariée.

⁴ les 24.000 EUR sont portés à 50.000 EUR pour les médecins et les dentistes